

DES PRÊTRES CONFESSEURS DE LA FOI sous la Révolution

- *Aucune communication avec les 'intrus' dans les choses sacrées* • *Un prêtre au combat*
- *Converti grâce à la Constitution civile du clergé* • *Humiliations républicaines*
- *Un gendarme à cheval dans l'église* • *Un prêtre inhumé sans prêtre*

Lors de la Révolution, les membres du clergé, premier ordre du royaume de France, vont, en l'espace de trois ans, être assujettis à un serment envers la Constitution civile du clergé et, pour les réfractaires, être destitués, pourchassés, persécutés, exilés et finalement mis à mort. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes sont contraints d'abandonner l'exercice du culte à partir du 7 novembre 1793.

Le clergé angevin face à la Constitution civile du clergé

Dans le diocèse d'Angers, les trois quarts des mille cinq cents prêtres refusent de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Mais le clergé régulier est beaucoup moins résistant : les deux tiers abandonnent la vie religieuse, minée depuis longtemps par la commende, le jansénisme et sa répression, la philosophie et surtout l'œuvre de la Commission des réguliers (1766-1780). À Angers, à l'abbaye Saint-Aubin, quatorze religieux sur seize prêtent le serment, à Belfontaine, trois sur quatre, à Fontevault et Notre-Dame des Gardes, la totalité.

Dans les Mauges, la quasi-totalité des prêtres séculiers refuse le serment. Ils sont soutenus par la grande majorité des fidèles qui s'oppose à leur remplacement par les « intrus », élus par les nouvelles autorités. Le pape Pie VI, dans son bref du 13 avril 1791, recommande aux fidèles de *n'avoir avec eux aucune communication dans les choses sacrées* ! Aussi sont-ils souvent, dès le printemps de 1791, installés par la force armée.

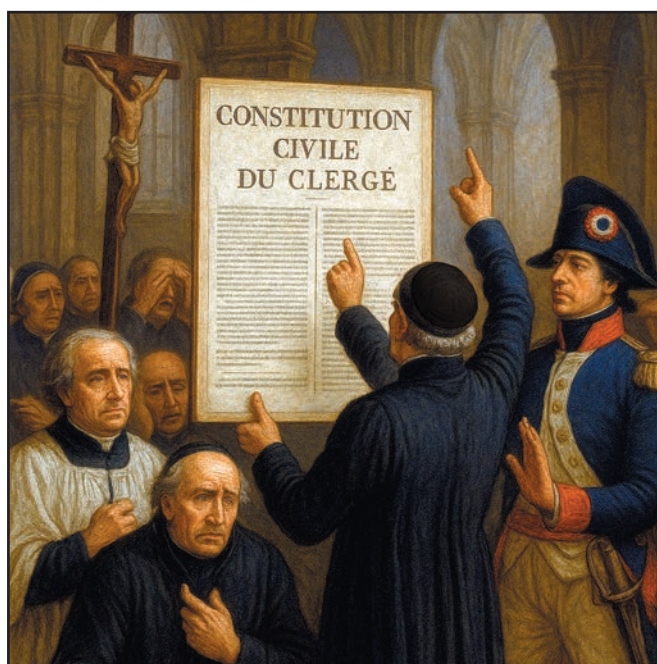
Dans le département du Maine-et-Loire, le 3 septembre 1791, les administrateurs demandent à la nouvelle Assemblée législative une loi pour écarter les prêtres réfractaires. Après l'acceptation par Louis XVI de la Constitution civile du Clergé, ils reviennent sur leur décision et, le 16 septembre 1791, ils libèrent les détenus de la rue Courte, à Angers. Mais le 4 novembre, ils dénoncent des rassemblements de trois ou quatre mille hommes armés qu'ils attribuent aux prêtres réfractaires, traités de fanatiques. Le 21 novembre, un décret de l'Assemblée législative considère tous les prêtres insermentés comme des révoltés passibles de la prison. Par un arrêt du 1^{er} février 1792, leur rassemblement et leur enregistrement quotidien à Angers est exigé. Logés au début chez l'habitant, ils sont, à partir du dimanche 17 juin, enfermés

au nombre de trois-cents-soixante-dix au petit séminaire. Cent trente réussissent à échapper à cet enfermement, tel Élie Beurrier, vicaire à Chanzeaux. Les mêmes administrateurs réclament ensuite une loi de déportation.

Les cinq prêtres évoqués ci-dessous ont refusé de prêter le serment. Ils ont exercé plus ou moins longtemps leur ministère dans la clandestinité. Ayant souffert de leur fidélité à la foi catholique, ils méritent pour cela le titre de confesseurs. Ils retrouveront un ministère après le Concordat.

1- L'abbé Louis Barbotin, de Saint-Georges-des-Gardes

Né le 15 novembre 1762 à Fontenay-le-Comte et fils d'un tailleur de pierres, il est ordonné sous-diacre à La Rochelle en décembre 1788, diacre à Saintes en avril 1789 et prêtre à Nantes le 19 décembre 1789. Vicaire à Saint-Georges-des-Gardes, il refuse le serment à la Constitution civile du clergé



et s'oppose au curé constitutionnel. Dénoncé, il se réfugie à Nuaillé où il exerce le culte clandestin. À la fin de 1792, il se cache à la métairie de la Grande Bergère à Trémentines. À partir du 14 mai 1793, il suit Jacques Cathelineau et devient à partir de la bataille de Chemillé aumônier de l'armée d'Anjou. Il est décrit comme un *jeune ecclésiastique, grand, à figure ronde, marquée de la petite vérole* (Perrin du Rouvray). À la mort du *Saint de l'Anjou*, il passe au service de Stofflet. Après la première bataille de Cholet, il fait chanter un *Te Deum*. Le 11 avril, avant la bataille de Coron, il bénit les soldats vendéens. Il célèbre des messes à Vihiers, Chemillé et Chalonnes. Il fait partie des

très rares prêtres réfractaires qui participent activement aux combats. Aussi les troupes républicaines reçoivent-elles l'ordre de le capturer *à quelque prix que ce soit, de ruse ou de force* (Perrin du Rouvray). Dans le même temps, Stofflet, qui subit de plus en plus l'influence de l'abbé Bernier, supporte de moins en moins ses corrections à propos de ses jurons. Il menace même de le fusiller. Après la Virée de Galerne, en décembre 1793, il revient célébrer la messe clandestinement à Saint-Georges-des-Gardes (Chanard, p.66). Le 12 novembre 1797, il est condamné à la déportation, mais reste imprenable, toujours caché autour de Saint-Georges-des-Gardes. En mars 1798, le Commissaire cantonal de Chemillé en dresse au Commissaire central le portrait suivant :



L'abbé Louis Barbotin

Louis Barbotin, âgé de 35 ans, était vicaire à Saint-Georges avant le serment de 1791. Il se mit à la tête des rebelles de la Vendée, dès le commencement de la guerre civile, marcha continuellement avec les armées et se couvrit de tous les crimes qui peuvent déshonorer l'humanité. C'est lui qui fit fusiller le Commandant de la Garde Nationale de Cholet, au pied de l'arbre de la Liberté, par une douzaine de gueux qu'il commandait vers la fin de mars 1793. L'esprit public, depuis la Pacification jusqu'au 18

Saint-Georges, sans doute à cause de cet homme. Depuis le 18 Fructidor j'ai lieu d'être content de la bonne conduite des habitants de cette commune ; ils sont plus soumis aux lois et me paraissent dans les plus heureuses dispositions. Je ne sais ce qu'est devenu ce

Barbotin (ADML, L.380).

Le 26 mai 1801, on le retrouve desservant de Vezins. Mais en octobre 1802, à la suite de son refus de chanter le *Domine salvam fac republicam* et le *Te Deum*, il est exilé à Turin, en Italie jusqu'au 12 mars 1806. Le 30 mai suivant, grâce à l'abbé Soyer, il est nommé desservant de Chanteloup (Deux-Sèvres). Il est ensuite à Fenoux en janvier 1810, puis à Allonnes en 1817. Au début de la Monarchie de Juillet, en 1831, il est démissionnaire et se retire au Palud-Saint-Gemmes, comme prêtre habitué. Il y meurt le 29 janvier 1848.

2- L'abbé Lancelot, de Denée

L'abbé Pierre Lancelot, né à Angers le 23 juin 1744, est d'abord prieur-curé de Boulogne, en Vendée, puis chapelain des Jubeaux, sur la paroisse de Denée et chapelain du prieuré de Doua sur celle de Chanzeaux. De mœurs peu édifiantes, il se convertit au moment du serment à la Constitution civile du Clergé comme il le confessera lui-même. Cette conversion est attestée par l'abbé Gruget. Ayant entrepris dès lors de mener une vie plus évangélique et apostolique, il commence par instruire ceux qui viennent à sa chapelle en soulignant que le serment exigé est incompatible avec la foi et la religion catholiques. Le 22 mai 1791, il convainc son propre frère, curé de la Chapelle-Saint-Laud, de se rétracter. Puis ayant demandé et obtenu les pouvoirs de l'évêque d'Angers, il *confessait tous ceux qui avaient besoin de son ministère* (Gruget).

Ce ministère est attesté par une dénonciation du 16 mai 1791 où il est accusé aussi d'entraîner les personnes à des messes clandestines, qu'ils ont l'impudence de célébrer dans les salles et même la cuisine de la maison titulaire des Jubeaux, depuis que par autorisation la porte de la chapelle a été scellée. Le Directoire du département décide de l'assigner à résidence à Angers et en cas d'opposition de l'expulser du Maine-et-Loire. L'abbé Lancelot échappe à la perquisition des gendarmes aux Jubeaux, dans la nuit du 11 au 12 juin 1791. Le

25 juin, le procureur syndic du district d'Angers ordonne son arrestation. Le 29 juin suivant, la garde nationale de Rablay parvient à l'arrêter dans un champ de blé à Doua, près de Chanzeaux, au motif qu'il *alarmait ici tous les esprits depuis trop longtemps*. Il est conduit à Angers, mais il ne tarde pas à fausser compagnie à ses geôliers. Il se cache dans la ville, chez M. Lepagneul puis chez Mme Degennes. Le 8 septembre 1791, la municipalité de Beaulieu le dénonce au Procureur-général syndic pour avoir adressé des lettres injurieuses à M. Poynault, prêtre assermenté de Beaulieu.

À partir du 14 septembre 1791, à la suite d'une amnistie temporaire, il exerce publiquement son ministère. Il loge alors chez la veuve Coustard. Mais le 29 novembre 1791, l'Assemblée législative décrète l'internement des prêtres réfractaires. Le 1^{er} février suivant, le Directoire du département leur donne huit jours pour établir leur résidence à Angers, faute de quoi ils seront internés. L'abbé Lancelot refuse d'obéir et dénonce ces *hypocrites barbares qui, malgré leurs serments et les droits les plus sacrés de la Constitution, disposent de vos personnes, de votre liberté, de votre honneur et peut-être de votre vie, arbitrairement, sans formalité ni accusation, si ce n'est les calomnies atroces dont ils chargent d'abord gratuitement leurs victimes pour se donner le droit de les égorger ensuite*. Il continue son ministère et au milieu des dangers, il confie à des religieuses sa grande joie de souffrir et de suivre ainsi son divin Maître. Le 24 février 1792, le juge de paix de Pellouailles décide son arrestation pour orga-



“On l'attache à l'un des deux derniers canons, en robe de chambre et en pantoufles, une sonnette autour du cou et coiffé d'un bonnet phrygien rouge en carton”.

nisation de rassemblements propres à troubler l'ordre. Il avait en réalité entendu des confessions chez un parent, près de Villevêque, la nuit du 15 au 16 janvier, puis célébré la messe à 5 heures du matin et continué son ministère jusqu'au vendredi suivant. Arrêté le 5 mars, il est emprisonné à Angers où il est condamné à deux ans par le tribunal civil. Il exhorte alors son confrère, l'abbé Prévost, ancien vicaire à Denée, devenu curé constitutionnel à Villevêque, à se rétracter, ce qu'il devait faire deux ans plus tard. L'abbé Lancelot est déporté en Espagne le 12 septembre 1792, en compagnie de nombreux autres prêtres réfractaires du département. Les déportés sortent de la ville d'Angers, liés deux par deux, entre deux rangées de gardes nationaux. Leur marche est précédée et suivie par deux canons. L'abbé Lancelot est alors humilié. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on l'attache à l'un des deux derniers canons, en robe de chambre et en pantoufles, une sonnette autour du cou et coiffé d'un bon-

net phrygien rouge en carton. Quelques années plus tard, en novembre 1797, puis en janvier et mai 1798, il adresse trois lettres à sa famille et à Ledroit, un charpentier de Mûrs-Érigné. On le retrouve exerçant un ministère à Chanzeaux en août et septembre 1800. À la suite du Concordat, il est nommé curé de Beauveau en 1802, puis curé de la Rochemenier. Le 1^{er} octobre 1808, Mgr Montault l'autorise à passer au diocèse du Mans, mais en 1811, il retourne dans celui d'Angers et est nommé curé de Sorgues où il meurt en fonction le 29 mars 1822.

À cet abbé, on peut appliquer une partie de la remarque de l'abbé Jean-Baptiste Fournier, né à Cholet en 1764 :

Un bon nombre de confrères d'une conduite irréprochable et sur lesquels nous comptions comme sur nous-mêmes, firent le serment, tandis que beaucoup d'autres dont les mœurs paraissaient légères et que nous craignions de voir apostasier, devinrent de courageux défenseurs de la foi. Ces derniers avaient la foi vive et les premiers en manquaient absolument, ou du moins ne l'avaient pas assez forte pour affronter les rigueurs de la persécution (Confidence faite à l'abbé Deniau, cité par Uzureau, Andegaviana, 11^e série, p.460).

3- L'abbé Yves-Michel Marchais, de La Chapelle-du-Genêt

À La Chapelle-du-Genêt, près de Beaupréau, les deux prêtres, l'abbé Marchais et l'abbé Bouguer, refusent le serment à la Constitution civile du clergé. Le premier, né à Beaupréau en mars 1726, en est le curé depuis 1763. Estimé de ses confrères, il est à la tête de la Société des Prêtres depuis 1773. Très rapidement, dès le mois de juillet 1789, il s'inquiète des événements parisiens. En 1791, il loue dans un sermon ceux qui se rendent dans une chapelle près de Bellefontaine pour y recevoir les sacrements. Le 22 mai et le 2 octobre 1791, les curés constitutionnels élus à la cure de La Chapelle-du-Genêt refusent ce poste. Aussi l'abbé Marchais et son vicaire continuent de célébrer et de réunir des fidèles des paroisses environnantes. N'ayant pas encore été remplacés, ils ne sont en principe pas tenus par l'arrêt du 1^{er} février 1792. Cinq à six mille personnes viennent alors assister à leurs messes, selon un rapport de gendarmerie Boisard entre à cheval dans l'église lors de la messe de l'Ascension, mais le curé et le vicaire réussissent à s'échapper. Pour éviter l'arrestation, l'abbé Marchais se rend à Angers selon l'arrêt du 1^{er} février. Il échappe à la déportation et est interné à La Rossignolerie en raison de son âge. Libéré par l'arrivée des Vendéens, il retourne dans sa paroisse où il exerce le culte pendant plusieurs mois. Le 15 août 1793, il évoque le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur et ceux qui rapidement ont porté *une figure et comme une enseigne du Sacré-Cœur, et telles que j'ai la consolation d'en voir revêtu le plus grand nombre d'entre vous*. Il les en félicite et engage les autres à les imiter. Après le passage de la Loire de l'armée catholique, il se réfugie au bord de l'Èvre, à la ferme Soulangier. Il reçoit de l'abbé Étienne Bernier, ancien curé de Saint-Laud et commissaire général pour le roi, en août 1794, un registre pour y enregistrer les baptêmes, les mariages et sépultures clandestins. Avant de le remplir, l'abbé Marchais, pour expliquer l'absence d'actes depuis mai 1792 jusqu'en août 1794, rédige la note suivante :

Suivent maintenant les enregistrements des baptêmes et des morts tant dans l'année 1793 où il n'y avait point ici de registre, et lorsque j'étais dans ce que l'Apôtre appelle les liens de Jésus-Christ, que depuis, et comme je l'apprends tous les jours, à mesure que rentrent parmi nous ceux qui avaient fui dans la fatale journée du 18 octobre 1793, ou qui avaient été enlevés de force, et qui n'ont pas péri, comme tant d'autres.

Le 18 avril 1794, onze personnes de La Chapelle-du-Genêt sont massacrés par les républicains. Sept mois plus tard, l'abbé Marchais, dans sa retraite à la ferme de Soulangier, expliquant aux fidèles la doctrine du martyr, souligne :

Dieu est trop juste pour laisser impunies de telles indignités... Parlez, je vous prie, et expliquez-vous, vous qui comme moi, avez vu plusieurs de ces petits innocents encore ensanglantés, palpitants, tremblant de tous leurs membres, n'ayant plus que le souffle, et ne vivant, ce semble, que pour vous rendre témoins de leur mort, et vous en faire demander vengeance ! Dites hardiment ce que vous pensez d'une telle boucherie.



“Le lieutenant de gendarmerie Boisard entre à cheval dans l'église lors de la messe de l'Ascension”

A la suite du Traité de Saint-Florent-le-Vieil en 1795, il est amnistié, continue de résider dans sa paroisse et y exerce son ministère jusqu'en septembre 1797. Retourné à la clandestinité face à la nouvelle persécution des prêtres réfractaires, il recommande à ses fidèles qui ne pourront plus entendre la messe *d'y suppléer par des désirs et des prières faites à cette intention et qui peuvent suffire dans le cas présent* (Lebrun, p.131). Il leur demande aussi leurs prières, *soit qu'il plaise à Dieu de me conserver auprès de vous, soit qu'il veuille m'en séparer et m'appeler à lui, comme j'ai tout lieu de le croire et de vous l'annoncer en me recommandant à votre souvenir et vous priant d'être assurés des miens* (Lebrun, p.131). Il meurt quelques mois plus tard, en avril ou mai 1798, à 72 ans, dans une maison du bourg. Il est inhumé sans prêtre, mais avec l'assistance de toute la paroisse qui récitait à haute voix le chapelet (Célestin Port, Dictionnaire, p.615).

4- L'abbé François-Alexandre Poyneau, à Saint-Lambert-du-Lattay

Né à Beaulieu-sur-Layon le 4 novembre 1752, il est le neveu de l'abbé Jean-Jacques Poyneau (1717-1793), noyé à Nantes. L'abbé François-Alexandre Poyneau entre au séminaire d'Angers et est ordonné prêtre. En 1787, sur présentation de l'abbaye de Saint-Maur, il est nommé curé de la paroisse. Il la quitte en 1792 après avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, et arrive à Rochefort-sur-Loire où il se cache. Après avoir participé à la virée de Galerne, il s'installe à Saint-Lambert au début de l'année 1794 où il devient son seul pasteur (Conin, p.31-32). Le curé, l'abbé Champion, l'a quittée en mai 1791 et n'y reviendra qu'en 1802. Quant à l'abbé Dubourg, élu curé constitutionnel, il y séjourne de juin 1791 à mars 1793 avant de se réfugier à Angers où il renonce au sacerdoce.

Pendant plus d'un an, il célèbre clandestinement la messe, de part et d'autre du Layon, entre Sainte-Foy et Beaulieu : *il fallait alors confier la célébration des saints mystères à l'obscurité de la nuit et à la solitude des lieux les plus reculés* (Conin, p.503). L'église de Sainte-Foy, à quelques kilomètres de Saint-Lambert sur la route de la Jumellière, devient un lieu important de messes clandestines à partir de l'été 1793 jusqu'à la fin de l'année 1794. Le 7 avril 1794, l'église de Saint-Lambert est incendiée. Après la Pacification, en février 1795, il célèbre la messe dans la chapelle de Boucaut qui subsiste au milieu de l'église en ruines. Cette situation va durer quatorze ans ! Plusieurs fois, il se cache près du bourg dans un petit bois avec des paroissiens ou dans un chêne creux, près de la Vieillerie (Conin, p.300).

Il se rend célèbre par sa simplicité, sa modestie et sa démarche lente même lorsqu'il doit s'enfuir. On raconte plusieurs anecdotes à son sujet : une fois, à la Gauterie, il

échappe à une arrestation grâce à un fidèle qui va à l'encontre des soldats, leur assure qu'ils ne se trouvent pas en ce lieu et les invite à aller voir à la Basse-Gauterie où ils pourront aussi boire un verre (Conin, p.354). Une autre fois, alors qu'il se prépare à célébrer la messe, des soldats arrivent. Les femmes présentes s'emparent chacune d'un objet liturgique et revêtent l'abbé d'un grand manteau féminin et de son capuchon. Il passe ainsi tranquillement au milieu de la troupe républicaine (Conin, p.355). Une veuve qui l'héberge voit sa fille menacée de viol et de mort par les soldats républicains. Elle attribuera ensuite à sa présence la préservation d'un tel malheur (Conin, p.288). Sa sérénité sera mise à l'épreuve lors du passage de la colonne infernale du général Corde-lier. Au moment de la sépulture des morts, l'abbé Poyneau refuse de prêter son ministère, objectant qu'il n'avait pas le courage de supporter la vue de tant de cadavres si horriblement mutilés (Conin, p.291).

À la même époque, l'abbé Poyneau entend volontiers les confessions. Mais il accepte difficilement que plusieurs jeunes filles s'habillent comme des hommes pour tromper les soldats républicains (Conin, p.328-329).



L'église de
Saint-Lambert-du-Lattay

Après la pacification, il bénit douze mariages dans l'année 1796, quarante-neuf en 1797 et trente-et-un en 1798, tant à Sainte-Foy qu'à Saint-Lambert, Beaulieu, Denée, Rochefort, Mozé et Soulaines (Conin, p.335).

Lors du retour du curé Champion, en 1802, il choisit de rester à Saint-Lambert-du-Lattay. Il assiste à la suppression de la paroisse de Sainte-Foy qui est rattachée à celle de Saint-Lambert. Quand la reconstruction de l'église débute en 1808, il fait un don de 23 000 livres. Elle sera achevée en 1813 (Conin, p.101-102). Il meurt le 8 juillet 1828, âgé de 75 ans.

5- L'abbé Denys-Foy Peltier, à Doué

Denys-Foy Peltier, né à Doué le 5 février 1739, en est le curé depuis 1783. Par ailleurs, licencié en droit et avocat au Parlement, il participe tout d'abord avec enthousiasme à la Révolution. En août 1789, il bénit le nouveau drapeau de la garde nationale sous le vocable de Saint-Pierre et y joint un compliment. Élu Procureur de la Commune de Doué le 5 février 1790, il fait un discours plein de zèle patriotique sur le Champ-de-Mars. Lors de la fête de la Fédération, le 14 juillet suivant, il célèbre la messe au même endroit et fait un nouveau discours. Mais n'appréciant pas le texte du serment du 26 décembre 1790, il en prononce un autre le 13 février 1791, plus orthodoxe par rapport à la foi catholique. Sa déclaration n'est pas acceptée et le 10 avril suivant, il est remplacé par un curé constitutionnel. Le 22 mai, il abandonne sa charge de Procureur. Le 1^{er} juillet, il se réfugie à Poitiers où il demeure jusqu'au 7 avril 1797. Il séjourne ensuite à Loudun, Louresse et Châtellerault. Le 28 janvier 1797, le commissaire du canton de Doué écrit au commissaire du département :

Quelques prêtres insermentés, au nombre desquels est Peltier, ex-curé de Doué, se réunissent nuitamment dans la maison de l'hospice de Doué, y disent la messe, marient et y trouvent une table splendide, fournie sans doute aux dépens des pauvres par les

hospitalières, dont la majorité sont des femmes vendues au parti contre-révolutionnaire.



L'hospice de Doué-la-Fontaine au XIX^e siècle

Le 5 juin 1797, lundi de la Pentecôte, M. Claveau de la Granssière accueille chez lui, à Doué, quatre-vingt-cinq personnes, outre sa famille, venues assister à la messe de l'abbé Peltier. Pendant la célébration, cinq ou six gamins brisent les vitres de la maison. M. Claveau rédige immédiatement une plainte, publiée dans le *Censeur des Journaux*, qui accuse les autorités locales de n'avoir pas empêché ces gamins de commettre ces délits. Dans sa séance du 12 juillet 1797, l'administration centrale de Maine-et-Loire ordonne que les gamins soient dénoncés à l'accusateur public, ainsi que M. Claveau. Ce dernier est aussi considéré comme coupable car la loi du 29 septembre 1795 interdit la présence de plus de dix personnes, outre la famille, dans les célébrations de messe chez les particuliers. Le coup-d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) oblige l'abbé Peltier à se cacher de nouveau. Le 8 août 1800, le commissaire du canton note qu'il est disposé à célébrer la messe mais seulement dans l'église, transformée en temple décadaire. Le commissaire du département n'ayant pas répondu favorablement à sa demande, il continue de célébrer des messes clandestines dans des maisons particulières au moins jusqu'au 10 février 1800. Dix jours plus tard, il se rend à Angers pour protester de son inscription sur la liste des émigrés, suite à une confusion avec son cousin, le chanoine Denis-François Peltier. L'installation du préfet, Pierre Montault des Isles, le 29 mars 1800, et la nomination de son frère Charles, ancien évêque constitutionnel de la Vienne, évêque concordataire d'Angers, vont lui être favorable. Il écrit à ce dernier le 2 avril suivant pour faire nommer deux personnes à la tête de la municipalité de Doué :

J'ai eu l'honneur de vous saluer chez vous, à Loudun. Vous voudrez bien aussi appuyer, auprès de Monsieur votre frère le préfet, la recommandation de Mesdames vos trois sœurs en ma faveur, désirant pour le maintien de la paix et de la tranquillité dans notre ville, en nous donnant pour maire et adjoint deux individus probes et instruits.

Peu après, il est rétabli dans sa charge de curé et meurt dans sa paroisse le 15 septembre suivant (1800).

Père Hugues Brémond

Bibliographie

♦ Chanard, *La Vendée pour les nuls* ♦ Conin, *Manuscrit* ♦ Gruget, *Mémoires* ♦ Lebrun, *Parole de Dieu et Révolution, Les sermons d'un curé angevin*, 1988 ♦ Uzureau, *Mémoires de l'Académie d'Angers : Clergé de Denée et des Ju-beaux pendant la Révolution*, 1909, t. XXX et *Clergé de Doué pendant la Révolution*, 1922, t. XXXV, p.27-57 ♦ Perrin du Rouvray, *L'Église d'Angers*, t. II.